



Union Française de L'Électricité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11/01/2011

Nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz : l'UFE s'inquiète des conséquences pour le système électrique national

L'UFE prend acte de la publication, par la CRE, de sa délibération, datée du 28 octobre 2010, portant proposition de modification des tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel. Au-delà de l'augmentation de 2,9% sur la zone GRT gaz, la CRE prévoit l'introduction d'un service de flexibilité intra-journalière qui vise spécifiquement les producteurs d'électricité à partir de gaz naturel (CCG, TAC).

Cette proposition tarifaire augmente de plus de 40% le coût d'acheminement du gaz pour chaque CCG. Les exploitants de ces installations se sont organisés pour répondre aux contraintes opérationnelles imposées par GRT gaz afin de prendre en compte les limites du système gazier (envoi des programmes prévisionnels la veille pour le lendemain, interruptibilité ou contraintes sur les programmes...). Ils supportent en conséquence des coûts non anticipés et considèrent que le coût supplémentaire de 1 million d'euros/an/installation CCG de 400 MW introduit par cette offre n'est pas acceptable.

En effet, **cette tarification spécifique qui ne s'applique, parmi les sites industriels modulés, qu'aux CCG et aux TAC, impacte l'équilibre économique de nombreuses CCG existantes, et risque de remettre en cause des décisions d'investissements sur ces moyens de production.**

L'UFE rappelle que le développement de ces moyens de production répond à un réel besoin du système électrique français, comme le préconise le RTE, en 2010, dans la dernière actualisation de son bilan prévisionnel notamment pour sécuriser l'intermittence de la production décentralisée issue des énergies renouvelables, elles-mêmes en plein développement.

Par ailleurs, l'UFE souligne que cette modification majeure des conditions tarifaires ne pouvait pas être anticipée dans la mesure où le coût de ce service était jusqu'alors inclus dans les coûts d'accès au réseau et mutualisé dans le tarif. Il s'agit donc **d'une atteinte aux exigences légitimes de visibilité et de stabilité réglementaires, exacerbée par l'utilisation d'un critère arbitraire pour segmenter les utilisateurs du réseau** qui, pour mémoire, ont pour la majeure partie d'entre eux, des besoins en flexibilité intra-journalière. L'UFE s'inquiète de la différence de traitement qu'introduit cette offre dans l'exercice des missions du GRT.

Dans ce contexte, l'UFE est préoccupée par les conséquences de cette mesure sur le développement des CCG en France, alors même que leur rôle est indispensable à l'équilibre offre/demande du système électrique national.

Contact presse :

Anne CHENU

06.09.22.77.01

01.58.56.20.84

anne.chenu@ufe-electricite.fr

L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, et fournisseurs d'électricité, dans les domaines social, économique et industriel.

